



Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

4.1

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES ANNÉES ANTÉRIEURES



4. Audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information

4.1. Suivi des recommandations des années antérieures

Le pourcentage des recommandations du Bureau du vérificateur général (BVG) qui ont fait l'objet de mesures concrètes est un indicateur essentiel pour s'assurer que les services et les arrondissements appliquent promptement ses recommandations.

La politique du BVG est d'amorcer le suivi des recommandations au cours de l'année qui suit leur parution dans le rapport annuel. Le cycle du suivi des recommandations d'une année donnée s'échelonne généralement sur un horizon n'excédant pas trois ans. En effet, le BVG estime raisonnable que 100 % des recommandations formulées aient été mises en œuvre au terme de ce délai de trois ans, sauf dans des circonstances très particulières où certaines recommandations font l'objet d'un suivi pour une ou deux années additionnelles.

En vue d'évaluer le taux de progression de la mise en œuvre des recommandations formulées vers l'atteinte de la cible de 100 % en trois ans, le BVG se base depuis 2013, sur les indicateurs intérimaires suivants :

- **70 %** des recommandations formulées doivent être **réglées** au terme de la première année suivant leur publication;
- **90 %** des recommandations formulées doivent être **réglées** au terme de la deuxième année suivant leur publication.

Ainsi, ce sont les recommandations formulées en 2012, lesquelles ont été publiées dans le rapport annuel du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 concernant les missions d'audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information qui ont, pour la première fois, été l'objet de l'indicateur intérimaire de 70 %. Pour leur deuxième année de suivi, le taux de mise en œuvre de ces recommandations de 2012 a été comparé à l'indicateur intérimaire de 90 %. Le même processus a été appliqué pour les recommandations formulées en 2013. Pour leur part, les recommandations relatives aux missions d'audit des états financiers ont été publiées dans le rapport sur les déficiences de contrôle interne destiné au comité de vérification de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et pour les exercices antérieurs.

Résultats des suivis des recommandations liées à l'audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information

Le résultat des suivis effectués en ce qui a trait aux recommandations formulées dans les rapports annuels de 2009 à 2013 est présenté dans le tableau 1.

Tableau 1 – Résultat des suivis des recommandations liées à l'audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information, par statuts, en avril 2015

Statut des recommandations	N ^{bre} de recommandations par année					
	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Réglé	254	169	161	151	92	827
En cours	5	5	43	81	75	209
Reporté	2	1	–	–	2	5
Non réglé	25	–	19	–	–	44
Autres ¹	–	–	–	–	38	38
Total des recommandations formulées	286	175	223	232	207	1 123

En ce qui concerne plus particulièrement les recommandations formulées en 2012, qui en sont à leur deuxième année de suivi suivant leur publication, celles dont le statut est considéré comme « réglé », représentent une proportion de 65 % par rapport à l'indicateur intérimaire de 90 % fixé.

Concernant les recommandations formulées en 2013, celles dont le statut est considéré comme « réglé », représentent une proportion de 44 % par rapport à l'indicateur intérimaire de 70 % fixé pour les recommandations étant à leur première année de suivi faisant suite à leur publication au rapport annuel du vérificateur général.

Pour l'ensemble des recommandations formulées depuis 2009, dans le cadre des missions d'audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information, le suivi réalisé montre que 827 d'entre elles sont réglées. Ainsi, sur une base cumulative (depuis cinq ans), ce sont 74 % des recommandations qui sont réglées, alors que 19 % sont en cours.

¹ Ces recommandations n'ont été l'objet d'aucun suivi de la part des unités d'affaires concernées. Leur mise en œuvre est donc à entreprendre.

Notes complémentaires aux résultats des suivis des recommandations

Nos travaux de suivi ont pour objectif de nous assurer que les unités d'affaires entreprennent des mesures visant à mettre en œuvre les plans d'action prévus pour les recommandations qui leur sont adressées. Dans ce contexte, il est attendu que les unités d'affaires s'assurent de répondre avec rigueur aux recommandations du BVG tout en effectuant un suivi sur la mise en œuvre des plans d'action prévus pour ces recommandations.

Toutefois, pour un nombre important de recommandations, nos travaux de suivi ont révélé que les unités d'affaires n'ont pas entrepris de mesures suffisantes pour mettre en application les recommandations, ou qu'elles n'ont pas été en mesure d'en démontrer le statut. En effet, on note ce qui suit :

- Au terme d'une troisième année de suivi, 19 (8,5 %) des recommandations formulées en 2011 ont été confirmées « non réglées », puisque les unités d'affaires concernées n'ont pas entrepris des mesures suffisantes pour répondre aux recommandations;
- 44 (23 %)² des recommandations formulées en 2012 et 2013 lesquelles avaient, selon les unités d'affaires été réglées au cours de l'année 2014, ont dû être maintenues « en cours », puisque nos travaux de suivi ont révélé que les mesures mises en place par les unités d'affaires ne répondaient pas aux recommandations ou que les unités d'affaires n'avaient pas été en mesure de démontrer l'évidence des mesures déployées;
- 38 (18 %) des recommandations formulées en 2013 portent le statut « À entreprendre », puisqu'elles n'ont pas fait l'objet d'aucun suivi par les unités d'affaires concernées.

En conclusion, nos travaux de suivi révèlent que certaines unités d'affaires ne considèrent pas avec toute l'attention nécessaire les recommandations qui leur sont adressées, ce qui ne favorise pas la mise en œuvre des recommandations à l'intérieur d'un délai cible de trois ans faisant suite à leur formulation par le BVG.

Résultats des suivis des recommandations liées à l'audit des états financiers

Le résultat des suivis effectués pour les recommandations formulées dans les rapports de 2010 à 2013 sur les déficiences de contrôle interne est présenté dans le tableau 2.

² Parmi les 44 recommandations maintenues en cours, 17 (9 %) étaient formulées en 2012 et 27 (14 %) étaient formulées en 2013.

Tableau 2 – Résultat des suivis des recommandations liées à l'audit des états financiers, par statuts, en avril 2015

Statut des recommandations	N ^{bre} de recommandations par année				
	2010	2011	2012	2013	Total
Réglé	20	15	6	8	49
En cours	–	1	5	2	8
Reporté	–	–	1	–	1
Non réglé	2	1	–	–	3
Autres ³	–	–	–	–	–
Total des recommandations formulées	22	17	12	10	61

Nous constatons que les recommandations formulées en 2012, celles dont le statut est considéré comme « réglé », au terme de la deuxième année suivant leur publication, représentent une proportion de 50 % par rapport à l'indicateur intérimaire de 90 % fixé.

Pour ce qui est des recommandations formulées en 2013, qui en sont à leur première année de suivi, celles dont le statut est considéré comme « réglé », représentent une proportion de 80 % par rapport à l'indicateur intérimaire de 70 % fixé.

Pour l'ensemble des recommandations formulées depuis 2010, dans le cadre des missions d'audit des états financiers, le suivi réalisé montre que 49 d'entre elles sont réglées. Ainsi, sur une base cumulative (depuis quatre ans), ce sont 80 % des recommandations qui sont réglées, alors que 13 % sont en cours.

³ Ces recommandations n'ont été l'objet d'aucun suivi de la part des unités d'affaires concernées. Leur mise en œuvre est donc à entreprendre.